

RAPPORT À LA CHAMBRE

LUNDI 13 juin 1960.

Le Comité permanent des privilèges et des élections a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le mercredi 23 mars 1960, la Chambre des communes a ordonné:

“Que le Comité permanent des privilèges et des élections soit autorisé à étudier la Loi électorale du Canada, ainsi que le rapport et les témoignages du Comité permanent des privilèges et des élections institué en 1959, et à faire rapport à la Chambre des propositions qu'il jugera opportunes.”

Depuis lors, le Comité a tenu dix-huit séances régulières. En outre, le sous-comité du programme s'est réuni plusieurs fois.

Le Comité constate qu'au cours de la présente session, le Parlement a apporté certaines modifications à la Loi électorale du Canada, ainsi qu'à la Loi sur les Indiens, en vue d'accorder le droit de suffrage à la population indienne du Canada.

Le Comité, en vue d'élargir et de renforcer le régime électoral du Canada, a étudié attentivement les méthodes et principes suivants:

- a) L'établissement de listes permanentes de votants;
- b) Le vote des absents;
- c) Le vote par procuration;
- d) Les bureaux provisoires de votation;
- e) L'abaissement de vingt et un à dix-huit ans de l'âge où l'on est admissible à voter.

Le Comité est convaincu qu'on devrait fournir des *bureaux provisoires de votation* pour la commodité de toutes les personnes qui ont des motifs de croire qu'elles seront absentes de l'arrondissement de votation le *jour ordinaire* du scrutin.

En plus des questions précitées, le Comité a aussi étudié un certain nombre de modifications à la loi, proposées par le directeur général des élections et autres personnes en vue de faciliter l'application de la loi.

Les recommandations du Comité, préparées sous forme de projet de modifications, sont annexées au présent rapport. En même temps, le Comité désire insister sur l'opportunité de présenter, le plus tôt possible, les mesures requises pour donner suite à ces recommandations.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages, concernant la Loi électorale du Canada et des questions connexes, est déposé.

Le président,
HEATH MACQUARRIE.